

L'INFO BOURG



GRATUIT

Le journal du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste | www.compop.net | Vol. 29, no. 4 | AUTOMNE 2017

Problème de logement?



Comité populaire Saint-Jean-Baptiste

418-522-0454

Retour sur le 40^e du Compop !

Page 2



...

Devenir commercial de la rue Saint-Jean

Page 6



Airbnb : voyage ici et ailleurs

Page 5



Élections municipales

L'Infobourg rencontre
les candidates et les
candidats

Page 8 et 9

Quarantième du Compop : une semaine de festivités

Par Pascaline Lamare

La riche programmation avait de quoi réjouir un public diversifié, amateur d'histoire populaire, de musique, d'improvisation, et de tout ce qui fait la richesse humaine d'un quartier. L'occasion pour chacun de se souvenir des luttes passées, de toutes celles qu'il reste à mener et de se nourrir le corps et l'esprit. Quarante ans déjà ? Quarante ans seulement, et assez d'objectifs pour en tenir quarante autres.

La semaine a débuté au parc Berthelot avec la projection d'un vox pop et d'extraits de films sur le mouvement Saint-Gabriel et le squat de la Chevrotière. Le tout, après une épluchette de blé d'Inde, dont l'eau avait décidé d'être aussi contestataire que le Compop, refusant un bon moment de bouillir. L'événement familial fut fort apprécié des jeunes estomacs.

Le lendemain fut un peu plus sérieux et intime, avec un panel autour des enjeux actuels du quartier, notamment en matière de mobilité durable (avec Étienne Grandmont d'Accès Transports Viabiles), d'urbanisme (avec Marc Boutin) et d'agriculture urbaine (avec Valérie Dumais). L'occasion d'échanger entre citoyennes et citoyens passionnés sur les meilleures façons de se réapproprier la ville et de la ramener à la hauteur de chacun et chacune.

Parce qu'il faut aussi savoir rire de tout, la Ninkasi était pleine pour la soirée d'improvisation qui se tenait le mercredi, en collaboration avec la VIE – improvisation éclatée. Les deux équipes s'affrontaient notamment sur des thèmes chers au



Photo : Pascaline Lamare

Compop, comme le logement. Les rires se sont poursuivis le lendemain, lors du souper des retrouvailles, où toutes les personnes impliquées dans le Comité Populaire au cours des dernières années se sont retrouvées autour de bien trop de lasagne, et de petits gâteaux, et juste ce qu'il fallait de boissons plus ou moins alcoolisées. La soirée fut l'occasion pour certains de prendre la parole sur leurs années de militance, pour d'autres de danser et de se déhancher, et pour tous d'apprécier les musiciens qui ont animé la soirée, comme Raphaël Lapierre et Simon Carrier, Audrey Fréchette, ainsi que le groupe de musique klezmer Sainte-Nigoune.

Profitant d'un soleil magnifique et après un vendredi de repos bien mérité, environ 25 personnes se sont mises en marche le samedi pour se replonger dans des luttes urbaines du faubourg, racontées par celles et ceux qui les ont vécues ; de la laïcité à l'école Saint-Jean-Baptiste et au Patro Saint-Vincent-de-Paul, en passant par le Sommet des Amériques, le squat de la Chevrotière et le Passage de la Résistance, tant les luttes victorieuses que les défaites sont inscrites dans la trame urbaine de Saint-Jean-Baptiste. Pour ceux et celles intéressés par l'histoire, nous vous rappelons que le contenu de ce rallye est disponible sur le site www.unehistoirepopulaire.net.

La semaine s'est conclue en musique, avec un concert spécial, organisé par les Rendez-vous classiques, du jeune violoniste William Foy, qui a notamment offert au public du Bach et du Debussy.

Nul doute que le Compop a encore plusieurs batailles à mener pour améliorer la vie du faubourg. On se retrouve dans dix ans, pour une autre semaine de célébrations ?



Photo : Pascaline Lamare



Photo : Pascaline Lamare

L'INFO BOURG



Journal de quartier publié à 6 500 exemplaires, cinq fois par an depuis 1990, *L'Infobourg* est un média libre et participatif qui défend sans ambages les droits et les intérêts des classes populaires. Les articles publiés n'engagent que leurs auteurs et auteures. Écrivez-nous, passez nous voir!

Comité de rédaction pour ce numéro : Fabien Abitbol et Marie-Ève Duchesne

Ont aussi contribué : Agathe Légaré, Vincent Baillargeon, Pascaline Lamare, *Le Bourdon du faubourg*, Véronique Salmon, Charles-Olivier P. Carrier, Gaëlle Gagnéux, Émilie Lessard-Mercier, Michel Hallé, Simon Pouliot, Yves Gauthier.

Correction : Catherine Duchesneau

Mots croisés : Agathe Légaré

Infographie : Vania Wrigh-Larin

Photographie : Toutes les photos proviennent du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, sauf avis contraire.

Publicité : Marie-Ève Duchesne (418-522-0454)

Adresse : 780, rue Sainte-Claire, Québec, G1R 1P9

Tél. : 418-522-0454

Site web: www.compop.net

Courriel : comite.populaire@videotron.ca

Veuillez noter que notre politique d'information est sur le site web du Compop : www.compop.net/polinfo.

La publicité est la principale source de revenus de *L'Infobourg*. Le déficit d'opération du journal est assumé par le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, un organisme communautaire principalement financé par le Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales, Centraide et par des activités d'autofinancement.



Consultations au menu

Par Vincent Baillargeon

Le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste a été actif durant le mois d’août, en soumettant deux mémoires dans le cadre des consultations publiques de la Ville de Québec. La population était conviée à se positionner dans un premier temps sur la mobilité durable et le réseau structurant de transport en commun, et dans un second temps sur la révision du *Schéma d’aménagement et de développement de l’agglomération de Québec*.

Schéma d’aménagement

Logements, transport actif, services de proximité et qualité de vie étaient au cœur des revendications du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste dans le cadre de cette consultation publique.

Charles-Olivier P. Carrier, délégué du Compop, a profité de son temps de parole pour proposer des actions que la Ville doit entreprendre pour préserver notre quartier. Une réserve de site dédiée au logement social, un règlement d’inclusion obligatoire, ainsi que des mesures de protection du parc de logement doivent être mis en place pour assurer une mixité du quartier. C’est dans le même sens que M. Carrier est intervenu sur l’importance pour

le quartier des services de proximité. Le manque de place en CPE et la fermeture des services en santé (comme le sans rendez-vous au CLSC Haute-Ville ou la petite pharmacie Jean Coutu) sont des exemples parmi plusieurs autres que le Compop a mis de l’avant le 29 août dernier.

La Ville se doit de répondre aux demandes des résidents et résidentes du quartier. Depuis plusieurs années, le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste travaille à la mise sur pied d’un jardin communautaire financé par la Ville et d’une stratégie de collecte des produits compostables. M. Carrier espère que la Ville mettra de l’avant de tels projets dans un avenir rapproché.

Mobilité durable

Le groupe communautaire a soulevé plusieurs enjeux durant la consultation. Pour Marie-Ève Duchesne, permanente du groupe : la Ville se doit de « favoriser les déplacements actifs par l’aménagement de nouvelles « rues partagées », par l’aménagement de deux voies cyclables sur la rue Saint-Jean, l’une en direction est et l’autre en direction ouest ».

De plus, la présence massive d’espaces à bureaux dans le secteur de la colline Parlementaire entraîne des problèmes de circulation de transit, tout particulièrement aux heures de pointe dans l’axe de l’avenue Honoré-Mercier et du boulevard René-Lévesque. Ce phénomène a un impact négatif sur la qualité de vie des résidents et des résidentes de Saint-Jean-Baptiste. Autre élément important pour la qualité de vie des résidents et résidentes : la limite de vitesse. Rappelons que de 2005 à 2013, ce sont 63 piétonnes et piétons ainsi que 15 cyclistes qui ont été victimes de la voiture dans Saint-Jean-Baptiste. Le Comité populaire est d’avis qu’il faut faire ralentir les automobilistes. C’est dans ce sens qu’il est proposé d’instaurer une limite de 30 km/h pour le quartier.

Pour le transport en commun, il est important de porter une attention particulière aux besoins des familles à revenu plus modeste et des personnes seules. Mme Duchesne recommande l’adoption d’une politique de tarification sociale instaurant la gratuité du transport en commun pour les ménages à faible revenu. Le Comité populaire demande également un gel des tarifs pour les autres usagers, suivi d’une diminution progressive jusqu’à la gratuité pour toutes et tous.



La rue d’Aiguillon, l’un des pôles importants pour les enjeux de mobilité dans le quartier. Photo pour fin d’illustration seulement.



Charlotte, Solange et Jean-Philippe Courtemanche

L'inter MARCHÉ Saint-Jean

Livraison du lundi au samedi.
Ouvert tous les jours, de 8 h à 23 h!

418-522-4889,
850, rue Saint-Jean

Un gros merci de la part du Comité populaire

(La rédaction) Le Compop tient à souligner deux départs dans les dernières semaines. En effet, Charles-Olivier P. Carrier qui travaillait avec nous depuis la mi-juin a terminé son contrat le 24 septembre dernier. Merci pour ton coup de main important dans la logistique de notre 40e, pour ton animation du Jardin populaire du Faubourg, et pour avoir assuré une présence pendant l'été.

On ne peut passer sous silence le départ de Patrick Tremblay qui a fait pour nous pendant de nombreuses années un travail de l'ombre : celui de l'entretien ménager. Merci Patrick d'avoir contribué à rendre nos locaux plus agréables. Ton travail bien fait a toujours été apprécié.

À tous les deux, ce sera toujours un plaisir de vous revoir parmi nous.



MERCI Charles-Olivier !

Photo : Maxime Couillard



MERCI Patrick !

Râleur contre piano : 1-0

Par Fabien Abitbol

Le piano public que la Société de développement commercial (SDC) avait installé devant la brûlerie Cantook a été déménagé début octobre chez une résidente du quartier Saint-Jean-Baptiste. Dans l'espoir de pouvoir être remis l'été prochain à l'air libre, mais rien n'est acquis...

Cet été, parmi les animations, notre quartier disposait d'un piano public. Un piano que la SDC du quartier Saint-Jean-Baptiste avait pu récupérer gratuitement : il avait suffi de le déménager et de l'accorder. Aux beaux jours, il servait, beaucoup, aux amateurs comme aux plus confirmés, toute la journée, de dix heures du matin à huit heures le soir. Les employés du commerce s'occupaient de le rendre accessible et d'y reposer la bâche le soir ou lors de mauvais temps.

mi-septembre, une « contre-plainte » à la Ville et envoyé un courrier à l'arrondissement, mis à l'ordre du jour du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste d'octobre.

Dans son courrier, Mme Véronique Alain sollicite le « bon jugement » de « ceux et celles qui ont un pouvoir décisionnel ». Elle pense que les « centaines de personnes qui apprécient ces pianos » ne prennent pas forcément le temps d'exprimer par écrit leur satisfaction. En entrevue, Mme Alain (qui fréquente régulièrement la brûlerie et profitait de la musique durant ses heures de lecture) ne comprend pas cette intolérance et estime qu'il faut savoir pratiquer le vivre-ensemble. Dix jours après sa plainte à la Ville, elle n'avait toujours pas de retour.



Mercredi 20 septembre, le piano était recouvert d'une inscription contre l'intolérance.

Enfin un piano accessible, comme il en existe d'autres en ville, notamment devant l'église de la rue Saint-Joseph. La convention d'occupation de l'espace public prenait fin le 30 septembre. Que demander de mieux pour les résidents et résidentes, passants, passantes et touristes, ainsi que pour les commerçants et commerçantes ?

Hélas, un riverain a déposé une plainte à la Ville. En septembre, les horaires ont été réduits de midi à 18 h. De ce que l'on a su au Compop, le plaignant n'arrivait pas à écouter les nouvelles. Donc une plainte lui a semblé plus judicieuse que de fermer sa fenêtre. Logique égoïste. Triste pour un quartier si petit et si agréable, non ?

Des riveraines et riverains étonnés sont allés questionner le Cantook, voire se plaindre. Une citoyenne a même porté,

Quant au grincheux, il a également joint la SDC. Non pas pour la remercier d'avoir restreint les heures d'ouverture, mais pour se plaindre encore. Faque la dernière semaine de septembre a été particulièrement courte : le piano a été bâché du lundi 25 au jeudi 28 septembre, pour ne redevenir accessible (à horaires restreints) que le vendredi et le samedi, puisque le dimanche tombait le 1er octobre, lendemain de la fin de la convention d'occupation.

La SDC espère obtenir une nouvelle autorisation à l'été 2018. Cela dit, en 2017 elle espérait aussi faire venir la Sympathique place ouverte à tous (SPOT) en Haute-Ville mais cela n'avait pas été possible devant les craintes de nuisance de quelques résidents. Il y a encore du chemin à parcourir pour que notre quartier redevienne convivial!

LE CRAC
ALIMENTS SAINS
LA CAROTTE JOYEUSE

690, rue St-Jean
Québec (Québec) G1R 1P8
Tél: 418-647-6881
Fax: 418-647-3953
Courriel: info@lecrac.com

Conseiller en sécurité financière
Conseiller en assurances collectives

Michel Yacoub

- Assurance Collective
- Assurance Salaire
- Assurance Vie
- R.E.E.R Collectif
- R.E.E.R

501 14^e Rue
Québec, Qc. G1J 2K8
Tél. : (418) 529-4226
Fax : (418) 529-4223
Ligne sans frais 1-877-823-2067
michel.yacoub@sympatico.ca

Heures d'ouverture

Lun - Mar - Mer : 12h à 16h
Jeu - Ven : 12h à 20h
Samedi : 10h à 14h

La petite friperie de
Saint-Jean-Baptiste

Merci pour vos dons !

Airbnb voyage ici et ailleurs

Par Charles-Olivier P. Carrier

Un autre été passe sous le drapeau de la juridiction de la « loi anti-Airbnb » sans pourtant que ne ralentisse la propagation de l'hébergement touristique illégal à Québec ou dans le quartier. Alors qu'il y avait, selon le site web insideairbnb.com, 110 logements offerts sur Airbnb en avril 2016, il y en avait 180 en mai dernier et il y en a maintenant 264.

pour traquer les contrevenants. Enfin, les Villes ne s'attaquent pas uniquement aux propriétaires, mais aussi au gros poisson lui-même : Airbnb. Il devient effectivement illégal d'annoncer des logements qui ne disposent pas des attestations nécessaires et les sites, comme Airbnb, qui continuent à le faire s'exposent à des amendes salées.

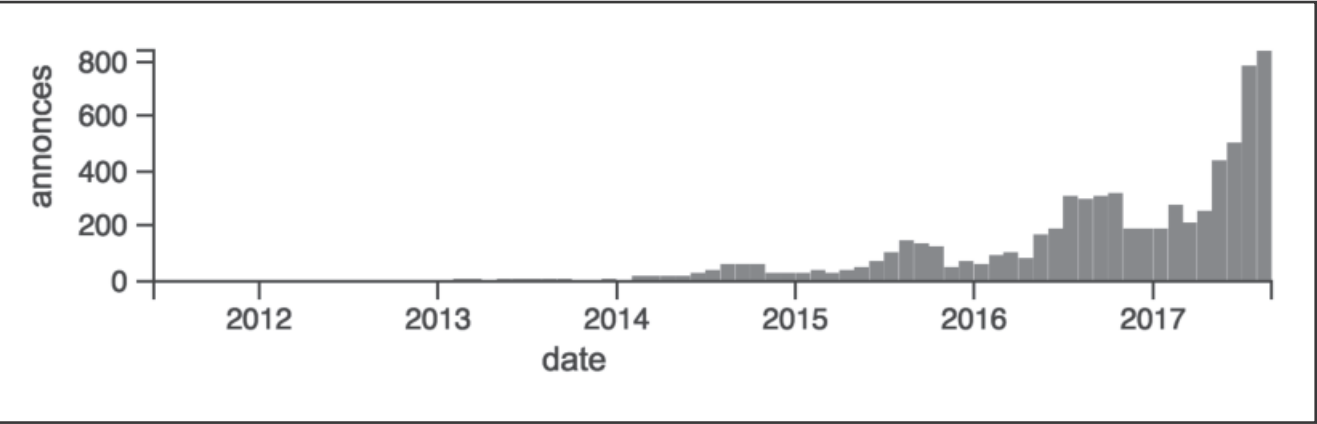


Figure 1- Augmentation de l'activité touristique Airbnb dans le quartier (source : insideairbnb.com)

Si la loi ne peut rien pour endiguer le problème, peut-être qu'elle permet la légalisation (« régularisation ») de l'utilisation d'Airbnb. Il n'en est rien. Radio-Canada nous apprenait en avril que seulement 141 demandes au ministère du Tourisme avaient été complétées pour de nouvelles attestations d'établissement d'hébergement touristique à Québec. De celles-ci, 54 ont été rejetées, par exemple parce le zonage municipal ne le permet pas, pour seulement 58 octroyées. Le reste des demandes étaient toujours en traitement. Par comparaison, il y avait au même moment 1 913 logements annoncés sur la plateforme d'Airbnb à Québec.

Avec la période électorale municipale qui commence, nous avons pensé présenter un petit exposé sur les différentes législations dont les Villes commencent à se doter, que ce soit pour contrer ou pour réguler l'offre touristique de type Airbnb.

Airbnb et la loi dans le monde

La confrontation

La loi québécoise traitant du problème de l'hébergement illégal a parfois été surnommée de « loi anti-Airbnb ». Elle interdit de facto presque tous les logements annoncés sur le site web. Elle oblige effectivement les « hôtes » qui reçoivent des touristes « régulièrement » à contracter une attestation auprès du ministère. Si l'opération est plus facile en région, c'est une autre paire de manches à Montréal et à Québec, où le zonage y est généralement plus restrictif. Par exemple, dans le faubourg, nous le savons, l'hébergement de type Airbnb est virtuellement possible uniquement sur Honoré-Mercier et à certains endroits sur René-Levesque.

Pourtant, la législation est facilement contournée et les amendes tardent à arriver. Entretemps, le phénomène prend de l'ampleur. Ce n'est toutefois pas le cas partout dans le monde. Ailleurs, notamment à New York, Barcelone et en Allemagne, certaines Villes ont adopté des lois très similaires. Toutes rendent l'hébergement de type Airbnb tributaire de l'obtention d'un permis. En parallèle, elles promulguent des moratoires sur leur diffusion.

Il existe trois distinctions fondamentales entre ce genre de façon de faire et celle du Québec. D'abord, la volonté des législateurs est claire : l'objectif est de purement et simplement interdire Airbnb. Ça se répercute ensuite dans les moyens qu'ils mettent en branle pour appliquer leur règlement. La mairie de Barcelone prévoit employer plus de 100 enquêteurs d'ici la fin de l'année

La collaboration

De l'autre côté du spectre, nous avons des Villes, comme La Nouvelle-Orléans, Paris, Londres et Amsterdam en tête, qui ont décidé de prendre une voie complètement opposée. J'écris « ont décidé », mais c'est plutôt Airbnb qui a changé sa stratégie politique depuis décembre 2016. L'entreprise a proposé aux Villes une collaboration : la plateforme paie les taxes pour les « hôtes » qui bénéficient des transactions sur le site, elle fournit des informations sur celles-ci à la Ville, elle redirige automatiquement les « hôtes » à leur inscription sur le site vers les instances publiques pour leur enregistrement et, en échange, elle permet/limite les locations à un certain nombre de jours par année (à La Nouvelle-Orléans, 90 ; à Paris, 120 ; à Amsterdam, 60 ; à Londres, 90 ; à Copenhague, 60). De cette façon, elle rentre dans les bonnes grâces de l'opinion publique, elle sévit des poursuites, et l'ingérence des policiers dans ses affaires. Dans un monde où elle dispose d'un quasi-monopole et d'un capital plus grand que n'importe quelle chaîne d'hôtel au monde, pour Airbnb, ce genre d'entente c'est le beurre et l'argent du beurre. Elle se rend indispensable aux gouvernements du monde entier en devenant l'institution qui vient réguler son propre produit. Que fait-on lorsque l'entreprise décide de ne pas respecter ses engagements (comme ce fut le cas dans le passé) ?

D'ailleurs, en plus de se plier devant le modèle d'affaires d'une des plus grosses corporations au monde, ce modèle de législation a le défaut d'être relativement peu flexible. À notre connaissance, il n'est pas encore possible, pour un quartier comme Saint-Jean-Baptiste où les règlements d'aménagement urbain sont passablement compliqués (où les établissements touristiques sont limités à certaines rues, sont contingentés et doivent respecter une certaine distance les uns des autres) d'harmoniser ses lois avec cette proposition sans d'abord les modifier : soit en allant dans le sens de l'interdiction complète, soit en allant dans le sens de l'ouverture complète (selon les termes d'Airbnb).

Airbnb et la loi, dans notre cour

Et qu'en est-il d'ici ? Ici, il ne semble pas y avoir de modification prévue à la loi par le parti au pouvoir. Au mieux, en août dernier, nous apprenions que Revenu Québec avait conclu un accord avec Airbnb pour que l'entreprise perçoive les taxes sur les transactions effectuées sur sa plateforme et, en avril, qu'Amir Khadir, député de Mercier, une des circonscriptions les plus touchées par le phénomène, allait déposer un projet de loi qui s'inspirait beaucoup de la législation de type collaborationniste

(permettant la location à court terme jusqu'à 60 jours sans permis).

Consultation publique

Au niveau plus local, le débat a été relancé par le conseil de quartier (à la demande de la Ville) lors d'une consultation publique qui s'est tenue le 14 juin. Alors qu'il existe présentement un contingentement dans le quartier et des spécificités sur la rue Saint-Jean, la Ville souhaite ouvrir le zonage et permettre l'utilisation de trois à cinq bâtiments de plus pour du logement touristique, ou même carrément le permettre sur toute la rue (article paru en ligne dans *Le Bourdon du faubourg*).

Moratoire et groupe de travail

Plus récemment encore, la Ville annonçait un moratoire pour interdire toute nouvelle résidence de tourisme sur son territoire. De la poudre aux yeux si l'on considère que seulement 7,4 % des annonces des « hôtes » ont tenté de faire une demande. Pire encore, elle a mis sur pied à la fin de septembre un « groupe de travail » dont l'objectif est de trouver un « juste équilibre » entre la vitalité des quartiers du centre-ville et son attrait touristique. Jusqu'ici tout va bien. Sauf que la Ville n'a pas invité les résidentes et résidents du quartier à s'asseoir à cette table. Qui y sera présent ? Les interlocuteurs habituels (bien sûr !) :

- Geneviève Macron, coprésidente de GM développement (promotrice responsable de l'îlot Irving, de l'embourgeoisement de Saint-Roch et développeur d'un projet, coin Langelier/Charest, dans lequel serait réservé quelques étages à des « investisseurs » intéressés à y tenir des résidences de tourisme type Airbnb) ;
- Robert Mercure, directeur général de l'hôtel Fairmont Le Château Frontenac ;
- Daniel Robitaille, Michelle Doré et Jean François Côté, trois propriétaires d'établissements touristiques ;
- André Roy, directeur de l'Office du tourisme de Québec ;
- Roland Duchesne, locateur Airbnb (!)

Comme les citoyens et citoyennes doivent bien avoir une place, ils seront représentés par le président du conseil de quartier du Vieux-Québec. Uniquement le conseil de quartier du Vieux-Québec... Pas le Compop, pas même le Comité citoyen du Vieux-Québec ! Il est révélateur que soient invités : 1) presque seulement des promoteurs ou des acteurs du milieu touristique (et même un locateur Airbnb !) ; et 2) uniquement des acteurs du Vieux-Québec (ou de la Côte-de-Beaupré). On peut déjà deviner l'angle du groupe de travail...

Disneyland

La Ville refuse de voir que ce sont tous les quartiers centraux qui sont touchés, avec en tête de liste le faubourg Saint-Jean. Certes, Airbnb affecte sans doute « l'industrie » (et par extension le quartier historique). Cependant, si la Ville continue à fermer les yeux devant les effets de l'hébergement touristique illégal sur un quartier résidentiel, bientôt Saint-Jean-Baptiste et le reste du centre-ville ne seront pas différents du Vieux-Québec : un Disneyland en carton-pâte sans commerce de proximité, sans école et sans vie de quartier.

Sources citées :

Radio-Canada, « La loi anti-Airbnb a peu d'effets », *Radio-Canada*, 27 avril 2017, en ligne : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1030589/la-loi-anti-airbnb-a-peu-effet-logements-location-quebec-montreal>

Pascaline Lamare, « Plus de bars et une microbrasserie sur Saint-Jean ? », *Le Bourdon du faubourg*, 15 juin 2017, en ligne : <https://bourdonmedia.org/2017/06/15/bientot-plus-de-bars-et-une-microbrasserie-sur-saint-jean/>

Un Certifié Famille pour les commerces en Haute-Ville, c'est pour bientôt ?

Par Gaëlle Gagné

Projet d'abord initié par des parents issus des quartiers Limoilou, Saint-Sauveur et Saint-Roch, ce projet vise à améliorer les conditions d'accueil des familles dans les commerces de leur quartier, de les rendre plus accessibles et ouverts. Le commerce qui adhère aux valeurs véhiculées par le Certifié Famille s'engage ainsi à :

- Faciliter l'entrée dans les commerces (tenir la porte, offrir de l'aide pour la poussette) ;
- Permettre un accès aux toilettes sans obligation d'achat ;
- Permettre l'allaitement (ou de donner le biberon) sans obligation d'achat ;
- Pour les restaurateurs, avoir une chaise-haute et un banc d'appoint ;
- De plus, une carte en ligne rassemble les commerces participants et un sceau est affiché en guise de bienvenue sur la porte d'entrée.

Si de participer à l'instauration du Certifié Famille dans votre quartier vous tient à cœur et que vous avez envie de le rendre encore plus convivial, voici une belle occasion !

C'est Gaëlle Gagné qui sera chargée de coordonner le projet avec le groupe de parents participants en Haute-Ville, en continuité avec la philosophie mise en place par les membres fondateurs de la certification. Le premier quartier visé est Saint-Jean-Baptiste.

Pour plus d'informations, communiquez avec Gaëlle Gagné par courriel : gaellegagne@hotmail.com.



La rue Saint-Jean, des consultations à suivre au cours des prochains mois.

Devenir commercial de la rue Saint-Jean : qu'en pensent les gens ?

Par Le Bourdon du faubourg – publié le 29 septembre 2017

Le 14 juin dernier, à la demande de la Ville, le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste tenait une réunion de concertation et de réflexion sur le zonage commercial de la rue Saint-Jean. Bars, restaurants et hôtellerie ont été des sujets abordés lors de ces consultations.

Alors que quarante personnes ont été comptabilisées dans l'assistance, neuf seulement ont pris la parole au micro pour une question ou un commentaire sur le contingentement des restaurants et des bars, alors que 19 se sont exprimées au sujet du contingentement des résidences de tourisme. Pour rappel, la spécificité de la zone 13005Mb (essentiellement la rue Saint-Jean depuis la côte de Salaberry jusqu'au boulevard Honoré-Mercier et quelques morceaux autour de l'artère commerciale) est que le contingentement commercial actuel s'y fait en distance et non en nombre. Il doit y avoir une distance minimale de 150 m entre deux bars et de 50 m entre deux restaurants : un héritage issu du temps où les gangs de motards se disputaient les bars, avait-il été répondu par la Ville au conseil de quartier.

Un questionnaire circulait dans la salle ce soir-là, destiné à être rempli par les personnes intéressées pour être ensuite examiné par le Service d'interaction citoyenne de la Ville. Il a si bien circulé qu'il a été rempli par... 70 personnes (presque deux fois plus que le public présent). Mais tout le monde n'a pas répondu à toutes les questions (huit au total).

Sur le contingentement des restaurants, 39 personnes ont été d'accord pour qu'il n'y ait plus d'exigence de distance entre deux restaurants, une exigence d'ailleurs facilement contournable en ouvrant une « aire de dégustation » comme il en existe tant dans notre quartier, plutôt qu'un restaurant. Mais 35 de ces personnes souhaitent un contingentement en nombre dans la rue en remplacement de celui en distance. Certains répondants et répondantes ont exprimé des craintes quant à de potentiels restaurants de 500 m² et préfèrent que la taille reste plus à l'échelle du quartier.

Concernant les bars, 43 répondants et répondantes préféreraient qu'ils soient contingentés en nombre plutôt qu'en distance.

Selon le document de synthèse établi par la Ville, la majorité des répondants et répondantes accepterait deux à quatre bars supplémentaires. Certains verraient sept à dix bars de plus, mais des craintes ont été exprimées quant à un potentiel bar à proximité de l'école Saint-Jean-Baptiste. Sauf omission, de la côte de Salaberry à la rue Turnbull, on ne dénombre que deux établissements :

- ♦ trottoir pair (au 40), le bar Mon Calme a succédé en juin 2013 aux nombreux bars qui avaient été à cette adresse depuis le milieu des années 80, mais se trouve sans activité depuis le printemps 2017 ;
- ♦ trottoir impair (au 145), une enseigne Chez Victor.

Un contingentement de la rue en nombre plutôt qu'en espacement risquerait donc d'entraîner une plus grande concentration à des endroits déjà denses en bars et restaurants.

Quant à un potentiel ajout de débit de boissons, les répondants et répondantes étaient très divisés : 35 pour, 32 contre. Les personnes favorables à un accroissement du nombre de bars espèrent un meilleur achalandage du quartier, les défavorables évoquent les nuisances et l'accroissement du bruit. En revanche, 56 personnes sont en faveur de l'ouverture d'une microbrasserie, certaines d'entre elles préférant toutefois qu'elle soit comptabilisée comme un bar.

La réponse sur les résidences de tourisme (visant principalement les locations de type Airbnb) fut assez nette : 66 personnes ont répondu, dont 36 contre la possibilité de louer des logements sur la zone concernée. Parmi les motifs de refus, on trouve le fait que ce type d'hébergement ne respecte pas la quiétude du quartier et la crainte qu'il entraîne une augmentation des loyers. Les personnes favorables à des locations de ce type espèrent un bon achalandage du quartier, mais s'entendent sur le fait qu'il faudrait « imposer un nombre maximal de propriétés de ce genre sur la rue Saint-Jean », ainsi qu'un nombre maximum de nuitées d'occupation par an. La Ville a mis en place une prohibition temporaire totale relative à la délivrance des permis d'hébergement et une commission a été nommée le 21 septembre pour réfléchir à une modification de règlement.

MANIFESTATION POUR LA JUSTICE SOCIALE



13h00, Parc Jarry,
coin Jarry et Christophe-Colomb

Transport gratuit de Québec :

repac@repac.org
ou 418-5234158

Ça bouge sur le terrain

Par Vincent Baillargeon

Ilot Saint-Vincent-de-Paul

En juillet dernier, les modifications apportées au Programme particulier d'urbanisme (PPU) de la colline Parlementaire permettant à la Ville de se porter acquéreur de terrain sont entrées en vigueur. C'est dans ce sens que la Ville de Québec a annoncé le 14 septembre dernier qu'elle entame les procédures pour acquérir, de gré à gré ou par expropriation, l'îlot Saint-Vincent-de-Paul. Selon le communiqué émis par la Ville de Québec, il y a un désir d'intervenir rapidement afin « que [ce terrain] retrouve un aspect reflétant tous les efforts mis à la préservation du patrimoine et au rayonnement de notre ville ».

De plus, le 25 septembre, l'équipe Labeaume, lors d'un point de presse, a promis de transformer en parc le terrain situé dans la côte d'Abraham, et d'y greffer une remontée mécanique pour faciliter les déplacements des piétons et des cyclistes entre la Basse-Ville et la Haute-Ville.

Le Comité populaire se réjouit que la Ville se porte acquéreur de ce site pour y donner une vocation sociale et du même coup d'y greffer un lien mécanique. Marie-Ève Duchesne, permanente au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, rappelle que l'an dernier, « 380 répondants et répondantes ont donné leur avis par le biais d'une consultation organisée par le Compop et ce que les gens veulent, c'est un parc, du logement social et un jardin communautaire ».

Le Comité populaire est d'avis qu'il faut continuer d'étudier la solution de mixité de fonction pour ce terrain, car l'implantation d'une coopérative d'habitation, d'un jardin communautaire et d'un parc est la meilleure façon de s'assurer d'une qualité de vie pour les résidents et résidentes du quartier.

Ilot Charlevoix

La Ville de Québec est devenue propriétaire du terrain vacant de l'îlot Charlevoix, voisin de l'Hôtel-Dieu, le 30 août 2017, pour un million de dollars. Selon Régis Labeaume, cette transaction



L'un des terrains visés par les changements annoncés, l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul.

contribuera à l'atteinte de son objectif d'attirer 500 nouveaux résidents et résidentes dans le Vieux-Québec.

Au lendemain de la nouvelle, le comité populaire souhaitait rappeler qu'un projet de coopérative d'habitation a été déposé

en 2015 pour le terrain de l'îlot Charlevoix, à la demande de la Ville qui refusait le projet initial sur le terrain de l'école Saint-Louis-de-Gonzague.

L'implantation d'une nouvelle coopérative d'habitation dans le Vieux-Québec serait bénéfique pour le quartier. Notons que la mixité sociale est au cœur même de la formule coopérative. C'est dans cette lignée que le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste demande à l'administration de la Ville d'intégrer un CPE et d'autres projets communautaires au projet de coopérative d'habitation, que ce soit pour le terrain de l'îlot Charlevoix ou pour le terrain Saint-Louis-de-Gonzague, même si ce dernier vient d'être acquis par GM Développement.

Boucherie Bégin

On n'y croyait plus, cependant, l'ancienne boucherie Bégin a bel et bien un nouveau propriétaire. La firme d'ingénierie Genius s'est portée acquéreur de l'immeuble et nous promet une démolition et une annonce rapide. Pour le moment, les demandes de permis de démolition et de construction « sont en cours de traitement et suivent le processus administratif » à la Ville de Québec, précise M. Munger de la firme Genius. La nouvelle construction devrait compter une dizaine d'unités de condos, ainsi qu'un commerce au rez-de-chaussée.

Dégustez les nouveautés

AU MENU PIAZZETTA

Le Boulevardier des récoltes

Pizza aux 7 champignons

Pâtes crémeuses au canard fumé

Pizza burger Sainte Nitouche

Chou à la crème, banane et chocolat

lapiazzetta.ca | 707, rue Saint-Jean | Québec | 418.529.7489

La pizza fine

Institut
Goarin

Isabelle
Esthéticienne et massothérapeute agréée

Soins du visage sur mesure - Épilations à la cire
Massages - Cosmétiques naturelles et locales

418 261-4044
816 rue D'Aiguillon - institutgoarin.com



Élections municipales

Des enjeux importants pour le quartier

Par Marie-Ève Duchesne

C'est le 5 novembre prochain que se déroulera le scrutin afin de déterminer qui sera le prochain maire ou la prochaine mairesse ainsi que les conseillers et conseillères pour la Ville de Québec. *L'Infobourg* a décidé de rencontrer les candidats et candidates pour le district Cap-aux-Diamants afin de voir leurs réponses aux préoccupations du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste.

Plusieurs revendications pour le Compop

On le sait, plusieurs dossiers portés par le Comité populaire concernent le municipal. En ce qui a trait au logement, l'idée de voir apparaître du logement social dans le faubourg ne pourra se faire sans une réelle volonté politique. Un pourcentage d'inclusion de 30 % dans tous les nouveaux projets de développement et une réserve de terrains de la part de la Ville seraient déjà un bon début pour s'assurer que tout le monde ait sa place dans le quartier, peu importe son revenu.

Les groupes membres du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), dont le Compop, revendiquent un règlement d'inclusion obligatoire de 30 % de logements sociaux dans les développements immobiliers le moins importants sur des sites privés à Québec. Cette politique pourrait prendre la forme d'un zonage d'inclusion.

Pourquoi 30 % ? Cette cible a été fixée à l'origine par le conseil de quartier Saint-Roch pour garantir la mixité sociale atteinte dans ce quartier. Elle a depuis été reprise un peu partout sur le territoire de la ville. Il s'agit d'un juste milieu entre la proportion historique de logements sociaux dans les quartiers centraux et les besoins rencontrés sur le terrain. Cette cible est juste assez ambitieuse pour maintenir l'équilibre au centre-ville et répondre aux besoins des anciennes villes de banlieues.

De plus, dans un contexte de rareté, les terrains et immeubles de propriété publique qui changent de vocation ne doivent pas être cédés au privé. Les groupes membres du FRAPRU revendiquent la création d'une banque de terrains dédiée au développement du logement social.

Toujours concernant le parc locatif, le Compop a plus d'une fois tiré la sonnette d'alarme sur la perte de logements locatifs et la détérioration du tissu social causé par l'hôtellerie illégale de type Airbnb.

Le terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul attire aussi l'attention du Compop. Cette lutte qui dure depuis plus de vingt ans n'est toujours pas terminée puisque le terrain appartenant à Jacques Robitaille est toujours vacant. Rappelons que le Compop avait procédé à un sondage dans les dernières années récoltant un appui fort pour un projet de parc, de logement social et de jardin sur ce terrain.

Un jardin communautaire est aussi l'un des enjeux du quartier. Depuis déjà quatre étés, le Jardin populaire du Faubourg participe au verdissement en aménageant un jardin collectif en pots en attendant d'avoir le terrain convoité pour devenir un vrai jardin communautaire.

La question de la mobilité durable touche aussi les membres du Compop. Le Compop a déposé il y a un peu plus d'un an son deuxième projet de rue partagée touchant les rues des Zouaves, du Marché-Berthelot et De La Chevrotière. Le principe de rue partagée a pour objectif de diminuer la vitesse de la circulation automobile tout en rendant l'espace plus convivial et sécuritaire pour les personnes qui utilisent les transports actifs. L'objectif caché de ce genre de projet est aussi de tenter de diminuer la circulation de transit dans le quartier. Une campagne pour diminuer la vitesse à 30 km/h pour l'ensemble du faubourg est aussi prévue pour l'automne.

Finalement, le Compop et plusieurs autres groupes alliés sont préoccupés par le droit de manifester. Depuis l'adoption de certains règlements venant encadrer le droit de manifester (par exemple l'obtention de l'itinéraire, et ce, pour tout type d'attroupement), plusieurs conséquences inquiétantes concernant ce droit ont été vécues par les groupes organisant des actions politiques. En effet, dans les cinq dernières années,

l'article 19.2 a été utilisé par les forces de l'ordre comme s'il était un régime d'autorisation imposant aux gens mobilisés de marcher sur le trottoir, imposant des itinéraires autres que ceux prévus par les organisatrices et organisateurs et menaçant de donner des contraventions en vertu de l'article 19.2, cela malgré que les manifestantes et manifestants aient respecté le règlement.



Nom : Simon Domingue
Parti : Option Capitale-Nationale
Lieu de résidence : rue de la Tourelle
Moyen de transport favori : un mélange entre la marche et l'autobus
Endroit préféré dans le quartier : le paysage donné par les rues qui descendent vers la Basse-Ville

Quelle priorité pour un quartier comme Saint-Jean-Baptiste ?

En priorité, M. Domingue propose de baliser l'hôtellerie illégale de type Airbnb. Selon lui, le phénomène Airbnb amène beaucoup de gens dans le quartier qui ne sont pas là pour y vivre et dont les activités premières ne sont pas dans le quartier. Airbnb prive donc des personnes qui voudraient venir s'installer dans Saint-Jean-Baptiste.

Pour son parti, il est important de baliser ce que l'on ne veut pas comme impact. L'objectif n'est pas de tout interdire, mais de se donner les moyens nécessaires pour agir. Il n'a pas l'impression que l'administration actuelle fait tout en son pouvoir pour se donner un plan de match clair.

Quelles réponses données face aux revendications du Compop ?

M. Domingue tient à rappeler d'emblée qu'il connaît bien les revendications liées au logement social et qu'il en comprend l'importance, surtout dans Saint-Jean-Baptiste. Il avait autrefois donné son accord au projet de coopérative La Face cachée sur l'îlot Irving. Pour lui, le terrain de l'ancien Patro serait un endroit idéal pour un projet de mixité (pas seulement du condo, pas seulement du HLM). Un parc c'est bien, mais il faut aussi des gens qui y vivent. Il y aurait moyen d'aménager un projet structurant qui répondrait à plusieurs besoins.

En ce qui concerne le jardin, M. Domingue voit comme première idée celle de débloquer un crédit d'impôt et des programmes pour faciliter des toits verts. Il s'agirait pour lui du premier axe de développement à réfléchir pour ce type de projet.

Quant à la mobilité durable, Option Capitale-Nationale propose la gratuité du transport en commun. Il faudrait aussi réfléchir le transport en commun pour mieux répondre aux besoins : offrir plus de passages, revoir un réseau plus structurant, se déplacer d'un bout à l'autre de la ville dans un délai raisonnable sont des objectifs du parti. Des goulottes à vélo et des liens mécaniques entre la Haute-Ville et la Basse-Ville seraient aussi au programme. De plus, l'état des trottoirs du quartier laissent à désirer et ne sont pas réfléchis en fonction des personnes à mobilité réduite.

Finalement, il n'est pas question de baliser davantage le droit de manifester pour Option Capitale-Nationale. Il faut permettre aux gens de manifester pour plus de démocratie. Le candidat se considère comme un allié sur cette question.



Nom : Christian Lachance
Parti : Québec21
Lieu de résidence : Beauport
Moyen de transport favori : un mélange de vélo et de voiture
Endroit préféré dans le quartier : aucune réponse donnée sur un endroit, mais le candidat se dit très à l'aise dans le quartier

Quelle priorité pour un quartier comme Saint-Jean-Baptiste ?

Pour le candidat, l'une des priorités serait de garder les soins de base pour les gens de la Haute-Ville dans le dossier de l'Hôtel-Dieu de Québec. Il ajoute aussi que la sécurité des cyclistes est une de ses priorités : avec les rues très serrées du faubourg, il faudrait permettre sur certaines artères des pistes cyclables beaucoup plus sécuritaires. Il mentionne au passage qu'une autre de ses priorités concernant le vélo sera de ramener la piste cyclable près de la rue Dalhousie, là où elle était avant le début des travaux.

M. Lachance insiste beaucoup sur son désir de s'impliquer pour les gens dans le besoin, particulièrement avec les organismes communautaires.

Quelles réponses données face aux revendications du Compop ?

M. Lachance trouve que le site de l'ancien Patro serait parfait pour un mélange de logement social, de commerces et de condos. Il trouve que c'est une bonne idée de faire réserver des terrains par la Ville, surtout dans le cas d'anciennes églises qui sont souvent entourées de gens qui ont plus de besoins.

Un projet de jardin serait bien, selon lui, en étant annexé à un projet de logement social sur le terrain de l'ancien Patro.

Concernant les rues partagées et la vitesse dans le faubourg, le candidat suggère une meilleure visibilité pour les rues partagées puisque lui-même n'était pas au courant de l'existence de la rue Sainte-Claire. Il propose qu'à certaines périodes de l'année, le stationnement dans les rues soit interdit afin de permettre la sécurité des piétons et piétonnes. Le candidat trouve assez logique la demande d'abaisser la vitesse à 30 km/h dans le faubourg, mais trouve que c'est insuffisant pour faire respecter cette vitesse.

Selon M. Lachance, la question de l'hôtellerie illégale demeure un enjeu provincial et la mairie doit trouver les moyens de faire les pressions appropriées. Il dit être un candidat qui sera à l'écoute des gens et des organismes comme le Compop pour trouver des solutions. L'objectif selon lui est de ralentir le phénomène en premier.

Finalement, le candidat dit ne pas connaître assez bien les règles concernant le droit de manifester, donc ne peut pas s'avancer sur cette question.



Nom : Jean Rousseau
Parti : Démocratie Québec
Lieu de résidence : Vieux-Québec
Moyen de transport favori : la marche
Endroit préféré dans le quartier : aller rêver sur la rue Richelieu près de la tour Martello

Quelle priorité pour un quartier comme Saint-Jean-Baptiste ?

Trois priorités pour le quartier sont mises de l'avant par le candidat de Démocratie Québec. Premièrement, Saint-Jean-Baptiste est considéré par M. Rousseau comme un écoquartier. Il faut donc faciliter les déplacements à pied et à vélo, prendre en compte le tissu social particulier du quartier et penser aux commerces de proximité. En ce qui concerne la rue Saint-Jean, M. Rousseau adhère à un projet de piste cyclable réservant une voie pour les cyclistes, souhaite augmenter les stationnements pour vélo et moduler les taxes pour les commerces. Le terrain de l'ancien Patro est aussi soulevé comme une priorité : il ne faut pas seulement improviser un projet de parc, mais penser le tout avec un projet de développement contenant des logements abordables (qui pourrait inclure du logement social). Le candidat ajoute aussi le souhait de remettre de l'avant l'enfouissement des fils et la fin des poteaux pour libérer les trottoirs et faciliter le déneigement.

Quelles réponses données face aux revendications du Compop ?

Sur la question du logement social, le candidat trouve les revendications du Compop légitimes. Il faut du logement social dans les quartiers centraux pour que les gens y demeurent, participent à la vie de quartier, fassent vivre l'école et les services de proximité. Le Patro serait un site parfait selon lui, tout comme l'ancienne école Saint-Louis-de-Gonzague (SLG). M. Rousseau désire d'ailleurs revenir à la charge pour le terrain de SLG même si ce dernier a été vendu au privé. Selon lui, la Ville doit jouer un plus grand rôle dans le logement social pour contrer le problème du condo.

Ce qui se passe sur le terrain de l'ancien Patro est pour M. Rousseau un scandale, en commençant par la démolition d'un édifice historique. Comme ce site est une porte d'entrée elle doit être l'icône d'un développement harmonieux et démontrer une vie avec des gens, des enfants. Pour M. Rousseau, les gens de qualité ne sont pas les gens riches, mais plutôt une diversité de personnes qui représentent bien l'idée d'un écoquartier.

M. Rousseau souhaiterait pouvoir créer des corridors verts dans le quartier afin de combattre les îlots de chaleur et apporter plus de convivialité dans les rues. Pour ce faire, il croit que les gens doivent s'approprier l'espace pour y faire, entre autres, de l'agriculture urbaine.

Le principe de rues partagées demeure pour lui un principe à élargir. Il dit être en faveur de la baisse de la limite de vitesse, mais souhaite aller plus loin en ramenant des dos d'âne temporaires et en rendant le parcours plus difficile (revoir les sens uniques entre autres) pour éliminer la circulation de transit.

Il qualifie l'hôtellerie illégale de cancer. Il faut que le phénomène soit hautement contrôlé, que l'hôtellerie de type Airbnb soit confinée dans des zones très précises et que ça ne dépasse pas. M. Rousseau trouve déjà biaisé le comité de travail mis sur pied par l'administration actuelle puisque la voix des résidents et résidentes ne sera pas représentée.

Finalement, M. Rousseau trouve qu'il y a eu une judiciarisation extrême du droit de manifester. Il souhaite revoir la réglementation, surtout sur la notion de l'attroupement qu'il trouve arbitraire. Il trouve tout de même normal qu'un itinéraire soit fourni lorsque des manifestations utilisent la voie publique.



Nom : François Marchand
Parti : Indépendant
Lieu de résidence : près de la rue Cartier
Moyen de transport favori : un mélange d'autobus et de voiture
Endroit préféré dans le quartier : L'épicerie européenne et le CRAC

Quelle priorité pour un quartier comme Saint-Jean-Baptiste ?

Pour M. Marchand, la priorité pour le quartier, c'est la qualité de vie résidentielle et le design urbain. Selon lui, il faut aménager le quartier pour que les gens veuillent demeurer en ville. Les services de proximité et la protection du parc locatif sont des moyens qui peuvent améliorer la qualité de vie résidentielle. En ce qui concerne le design urbain, M. Marchand souhaite remettre de l'avant l'enfouissement des fils et trouver des moyens pour contrôler le bruit. M. Marchand dit ne pas aimer les graffitis. Saint-Jean-Baptiste mérite un beau quartier.

Quelles réponses données face aux revendications du Compop ?

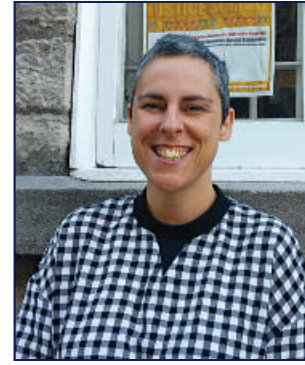
Pour M. Marchand, il faut avoir une mixité d'habitation sur le terrain de l'ancien Patro Saint-Vincent-de-Paul. Il imagine très bien un mélange de logement social et de logement privé. Ce projet permettrait de redynamiser le bas du faubourg et de faire un lien entre la Haute-Ville et la Basse-Ville. M. Marchand n'est pas certain que des commerces auraient leur place à cet endroit, mais un projet de jardin et de parc pourrait très bien s'y ajouter. Un belvédère serait aussi de mise.

Pour ce qui est des rues partagées, le candidat se présente comme un grand partisan. Selon lui, tout le monde devrait avoir sa place dans les rues. Les rues partagées peuvent entraîner une baisse des voitures, une baisse de la circulation automobile, donc moins de bruits et de pollution. Les rues partagées sont propices pour des fêtes de quartier. M. Marchand trouve le 2e projet de rue partagée du Compop très intéressant.

En ce qui concerne la limite de vitesse, M. Marchand pense qu'il ne faut pas juste abaisser la vitesse, mais aussi penser des aménagements pour que l'automobiliste ralentisse. Il ajoute aussi croire beaucoup en l'autopartage (style Communauto).

Dans le dossier de l'hôtellerie illégale, le candidat croit qu'il faut un grand ménage avec des règles claires et appliquées, qui auront été établies en dialogue avec les citoyens et citoyennes. Cela ne veut pas dire qu'il faut tout interdire, mais il faut protéger le parc locatif et empêcher la détérioration du quartier.

Pour terminer, le candidat croit qu'il faut des règles plus souples afin de faciliter les manifestations et le droit à l'expression. Il trouve tout de même cet enjeu difficile à répondre concernant les manifestants et manifestantes qui se couvrent le visage. Selon lui, les intentions de ces personnes ne sont pas toujours bonnes et elles viennent nuire au message.



Nom : Maud Rusk
Parti : Équipe Labeaume
Lieu de résidence : Saint-Roch depuis 6 mois (20 ans dans Saint-Jean-Baptiste auparavant)
Moyen de transport favori : la marche
Endroit préféré dans le quartier : rue Saint-Jean

Quelle priorité pour un quartier comme Saint-Jean-Baptiste ?

Pour la candidate, la priorité demeure le travail terrain et la présence continue qu'elle promet d'assurer. Il est important pour elle que les gens soient écoutés et entendus. Elle croit en l'importance de la vie de quartier dans un écoquartier, dans les projets de verdissement, les potagers de façade et l'aménagement des rues résidentielles et l'amélioration du potentiel piétonnier.

Quelles réponses données face aux revendications du Compop ?

Sur la question du logement social, la candidate dit que la Ville n'est pas prête à obliger un pourcentage d'inclusion de logements sociaux, mais incite toujours fortement à le faire. Il faut que ces logements viennent des besoins des gens. Mme Rusk ajoute qu'elle doit se familiariser avec la possibilité d'une réserve de terrains.

En ce qui concerne le Patro, Mme Rusk croit que le projet doit se faire avec les citoyens et citoyennes afin de s'assurer d'avoir un projet durable et accepté. La Ville travaille actuellement à avoir des pratiques exemplaires de consultation publique. Si un projet de jardin revenait souvent dans le cadre de cette consultation, il pourrait y en avoir un.

Dans le dossier de l'hôtellerie illégale, elle est d'accord qu'il faut exercer un certain contrôle, sans nécessairement couper complètement toutes les possibilités. Elle opterait pour des zones où ce type d'hébergement touristique pourrait être permis, mais pas dans les quartiers résidentiels. Déjà, un moratoire a été mis en place par son équipe et un comité pour mettre en place des solutions a aussi été mis sur pied. D'ailleurs, même si le Compop n'est pas sur ce comité, elle invite fortement notre groupe à faire connaître ses idées.

Lors de son porte-à-porte, la candidate entend beaucoup parler de la vitesse automobile dans le quartier et se dit favorable à notre demande de 30 km/h dans le faubourg. Elle ajoute cependant qu'il faudrait penser à des moyens pour travailler les comportements des automobilistes puisque seulement abaisser la vitesse ne fait pas en sorte qu'on la respecte. La candidate ajoute sur un autre sujet que son parti a la volonté ferme d'évoluer sur la question du transport en commun. Même si elle reconnaît que pour avoir une adhésion globale, ça prend parfois plus de temps.

Finalement, la candidate souhaite travailler avec nous sur des bonnes bases, mais ne se considère pas en mesure ni à l'aise de répondre à notre question sur le droit de manifester.

Supportez votre journal de quartier !

Annoncez-vous dans *L'Infobourg*

Infos : 418-522-0454 ou comite.populaire@videotron.ca

Des nouvelles sur le logement

En tournée pour le droit au logement

Abus de pouvoir, déni de droits, absence de recours... il est temps que les gouvernements bougent !

Le FRAPRU est en pleine tournée pour le droit au logement. Des audiences populaires ont eu lieu, dans les dernières semaines, dans cinq régions pour entendre des témoignages de ménages mal-logés et recueillir des informations sur l'état du droit au logement. Leilani Farha, rapporteure spéciale de l'ONU sur le logement convenable, Christian Nadeau, président de la Ligue des droits et libertés et Béatrice Vaugrande, directrice générale d'Amnistie internationale section Canada francophone, ont présidé l'une ou l'autre de ces audiences. Partout au Québec, de nombreuses composantes du droit au logement, comme la sécurité d'occupation, la capacité de paiement, l'accessibilité, l'habitabilité et l'accès sans discrimination, ne sont pas respectées.

Une grande marche pour le droit au logement à l'automne 2018

Lors de leur 37e Congrès, les membres du FRAPRU ont décidé de se lancer dans un autre grand projet : l'organisation d'une grande marche pour le droit au logement, reliant Québec et Ottawa, à l'automne 2018. L'annonce en sera faite lors de la clôture de la tournée de cet automne. Nous vous en reparlons.

La Stratégie canadienne sur le logement ne doit pas être un écran de fumée

Le droit au logement est malmené au Canada. Près d'un million de ménages locataires ont des besoins impérieux de logement, c'est-à-dire qu'ils vivent dans un logement trop petit, vétuste ou trop cher. Au Québec seulement, plus de 225 000 locataires mettent plus de 50 % de leur revenu pour se loger, au détriment de leurs autres besoins de base.

En 2016, le gouvernement de Justin Trudeau a annoncé qu'il allait adopter bientôt une Stratégie canadienne sur le logement. Dans son budget de 2017, il a attribué 11,2 milliards \$ au logement. Ça peut sembler généreux, mais il s'agit de sommes qui seront allouées sur un horizon de 11 ans !

Au FRAPRU, nous pensons qu'au moins 2 milliards \$ par année doivent être dédiés à la réalisation de nouveaux logements sociaux, dont des HLM. Parce qu'en dehors de la logique du profit, le logement social offre de bonnes conditions de logement, permet aux locataires d'y exercer un contrôle collectif, assure des loyers réellement abordables pour les gens à faible et à modeste revenus et offre une sécurité d'occupation leur permettant de rester dans leur quartier.

Quelque 600 000 unités de logement social bâties avant 1994 sont aujourd'hui en danger. C'est pourquoi Ottawa doit s'engager immédiatement à maintenir de manière permanente les subventions fédérales actuellement versées aux locataires à faible revenu qui y habitent. Le gouvernement Trudeau ne doit absolument pas abandonner ses responsabilités envers eux.

Le FRAPRU réclame également que la Stratégie canadienne sur le logement reconnaisse formellement, enfin, le droit au

logement, tel que décrit dans le Pacte international des droits économiques, sociaux et culturels, que le Canada a ratifié il y a plus de 40 ans ! Actuellement, les recours des personnes mal logées sont minces, voire inexistantes. Une reconnaissance formelle du droit au logement leur donnerait plus de pouvoir pour contester les abus et les dénis subis.

La Stratégie canadienne sur le logement ne doit pas être un écran de fumée ! Ottawa doit reconnaître enfin le droit au logement ! Ottawa doit investir dans le logement social ! Afin de s'en assurer, des membres du FRAPRU sont allés manifester à Ottawa le 12 octobre dernier. Différentes manifestations sont prévues dans différentes villes canadiennes le 22 novembre prochain pour réagir à cette stratégie. Restez à l'affût par le biais du Comité populaire (sur sa page Facebook ou avec son infolettre) pour connaître les détails de l'action du 22 novembre qui aura lieu à Québec.



Photo : FRAPRU

Des locataires de l'Abitibi et des militantes et militants d'autres régions lors du passage de la tournée à Rouyn-Noranda.

**Retrouvez-nous
sur le web :**

www.compop.net



@Comité.populaire.SJB

FAITES-VOUS PLAISIR
ET
ESSAYEZ UN DE NOS
**10 SUCCULENTS
CHOCOLATS
CHAUDS!**

Mmmm!

BOÎTES CADEAUX

GRANDE SÉLECTION DE CHOCOLATS FINS

Erico
CHOCOLATERIE CRÉATIVE

634, RUE SAINT-JEAN, QUÉBEC
T. 418 524-2122
ERICOCHOCOLATIER.COM

Des milliers de personnes encerclent l'Assemblée nationale

Par Vincent Baillargeon

Le 27 septembre dernier, les organismes communautaires de la région (dont le Comité populaire Saint-Jean-Baptiste) ont répondu à l'appel de la campagne Engagez-vous pour le communautaire, ont participé massivement à la manifestation nationale et ont entouré le parlement avec une chaîne humaine.

Cette campagne rassemble les 4 000 organismes communautaires autonomes de la province. Pour les personnes présentes, la solidarité était le mot-clé de cette journée et de cette campagne. La solidarité entre les organismes de tous les secteurs : défense des droits, jeunesse, santé mentale, groupes de femmes, itinérance, éducation, environnement, et tant d'autres. « C'est pourquoi la manifestation s'est terminée par une chaîne humaine autour de l'Assemblée nationale. Le lieu n'est pas anodin : c'est là où se décide le financement octroyé aux organismes communautaires autonomes », affirme Caroline Paquin, porte-parole du Regroupement des organismes communautaires de la région 03 (ROC 03).

Les 4 000 groupes demandent le rehaussement de leur financement de base, le respect de leur autonomie, la reconnaissance de leur rôle dans le progrès social au Québec et un réinvestissement massif dans les services publics et les programmes sociaux.

Pour les personnes rencontrées, les revendications sont liées les unes avec les autres. Vania Wright-Larin, porte-parole du Regroupement d'éducation populaire en action communautaire des régions de Québec et Chaudière-Appalaches (RÉPAC 03-12) affirme que « le gouvernement du Québec doit faire respecter la Politique de reconnaissance de l'action communautaire qu'il a lui-même adoptée en 2001. Celle-ci devait mener vers des programmes de financement de soutien à la mission respectueux de l'autonomie des groupes dans toutes les instances gouvernementales ». Cependant, « plutôt que d'en reconnaître l'autonomie, le gouvernement instrumentalise de plus en plus les organismes en souhaitant en faire des sous-traitants de l'État. Les organismes refusent d'abandonner leur mission pour pallier le désinvestissement dans les services publics et les programmes sociaux », renchérit M. Wright-Larin.



Photo : Réal Michaud

Des milliers de personnes ont pris d'assaut les rues de la Haute-ville le 27 septembre dernier.

Les organismes communautaires autonomes sont enracinés dans leur communauté et doivent être administrés par et pour celle-ci, plutôt que de répondre à des commandes de l'État. L'État doit être un partenaire, pas une autorité supérieure : « L'action communautaire autonome, c'est avant tout un moteur de progrès social, voire de transformation sociale, qui repose entre autres sur l'amélioration des conditions de vie, la défense des droits humains,

l'éducation populaire et l'expression de la citoyenneté », ajoute Caroline Paquin du ROC 03.

Les groupes présents promettent d'autres actions et une augmentation de la pression dans les prochains mois si le gouvernement continue de ne donner aucune annonce qui répondrait aux demandes du milieu communautaire.

Robin des bois à l'assaut pour notre trésor collectif

Par Émilie Lessard-Mercier et Vincent Baillargeon

Comme le prince Jean du célèbre conte, les gouvernements néolibéraux attaquent le filet social, marchandisent et privatisent nos services publics, affaiblissent nos mécanismes et institutions démocratiques, détruisent notre environnement, et ce, comme seul but le pouvoir et le profit de quelques-uns. Son plus fidèle sbire, Philippe Couillard, a annoncé un surplus budgétaire de 4,5 milliards \$ (avant le versement au Fonds des générations) en 2017, de quoi faire pâlir d'envie le shérif de Nottingham.

Des années de luttes acharnées ont permis aux militants et militantes d'obtenir un filet social qui vise une société égalitaire et juste ainsi que des programmes sociaux, des services publics et un milieu communautaire où personne n'est laissé pour compte et où toutes et tous peuvent vivre dignement. Les groupes sociaux membres de la Coalition Main rouge qui, ensemble, regroupent des milliers de personnes partout au Québec ne peuvent laisser passer cette destruction du filet social. Il est grand temps de sortir de la forêt de Sherwood et de récupérer notre trésor collectif auprès des plus nantis !

Les Robins des bois, Frère Tuck, Petit Jean et Marianne de ce monde se rallient à la Coalition Main rouge qui entreprend

cette année une campagne de mobilisation offensive pour contrer le démantèlement de notre filet social et de récupérer notre argent collectif pour l'investir où il pourra servir aux personnes à faible revenu, aux femmes, aux personnes racisées, aux jeunes familles et à la classe moyenne.

L'écart entre le premier centile des plus riches (1 %) et les 99 % restants s'est élargi. Nous en avons assez que le 1 % des plus riches continue de s'enrichir grâce à nos ressources collectives pendant que les revenus du reste de la population diminuent. La Coalition Main rouge propose plus de 20 mesures qui totalisent 10 milliards \$ par an. Cela représente un excellent départ pour commencer à réinvestir là où ça compte pour la population du Québec.

Le lancement de la campagne Viser la justice sociale a eu lieu à Montréal le 7 septembre dernier. Sous les traits de Robin des bois, plus de 200 personnes ont symboliquement pris d'assaut le gouvernement de Philippe Couillard, devant le Centre de



Photo : Réal Michaud

Des membres du FRAPRU dont quelques personnes du Compop, ont participé au rassemblement pour le lancement de cette campagne le 7 septembre dernier.

commerce mondial de Montréal. La campagne rendra disponibles des formations d'éducation populaire dans divers milieux et dans toutes les régions.

Le prochain rendez-vous de la Coalition est une grande manifestation, le samedi 28 octobre à Montréal, où il sera encore une fois plus qu'important de combattre les princes Couillard de ce monde.

Une manif antiraciste qui soulève des débats

Par Simon Pouliot

La manifestation du 20 août 2017 a fait couler beaucoup d'encre dans les journaux québécois. Tous et toutes se sont empressés à se positionner sur la violence, la légitimité des actions qui ont été prises, la réponse de la police et finalement le capital politique que La Meute a gagné suite à ces événements. Le monde politique a saisi cette confrontation pour alimenter le débat racial au Québec.

En sommes, la plupart de nos politiciens et politiciennes ont simplement condamné les personnes masquées et la violence sans même se prononcer sur la raison de celle-ci. Étonnante exception, notre premier ministre Philippe Couillard qui a été presque le seul à dire qu'il se rangeait derrière les antiracistes. Même dans les rangs des militants et militantes antiracistes, la pagaille était prise. Certains et certaines décriaient une erreur de stratégie, d'autres ont critiqué le manque de solidarité dans le milieu. Bref, cette manifestation a été toute sauf rassembleuse.

Pourquoi a-t-elle eu lieu alors ? Il faut se rappeler la conjoncture de cet été, où des réfugiés frappaient à notre porte, par peur de se faire expatrier par un président fou. Des groupuscules québécois d'extrême droite étaient là pour leur répondre « Rentrez chez vous, on ne veut pas de vous ici ». Les groupes anti acistes s'entendent sur une chose, malgré leur dispute, sur la stratégie à employer : ce genre de discours ne doit pas se propager. Nous avons tous et toutes droit à la sécurité, le bien-être et une chance au bonheur. Notre couleur de peau où notre provenance territoriale ne doit pas avoir une incidence sur ces droits inaliénables. Quand certains groupes qui vont contre ces valeurs fondamentales (pour ne nommer que La Meute) commencent à acquérir du pouvoir dans l'échiquier politique, il leur faut des opposants pour rétablir la balance du pouvoir et les empêcher de grossir davantage.

Pour bien des personnes, la montée de l'extrême droite ne semble pas si problématique. Les Martineau et Dutrizac de ce monde

qui croient que les antiracistes exagèrent et que la population québécoise n'est pas vraiment racistes font partie du problème. Ils et elles minimisent les oppressions que vivent les personnes racisées. Ne parlons pas du taux de chômage, qui est de deux à trois fois plus élevé pour les personnes immigrantes, ou encore de leur faible représentation politique au gouvernement provincial. Faut-il rappeler que les crimes haineux ne se passent pas qu'ailleurs ? Faut-il rappeler que le 29 janvier 2017, six personnes sont mortes dans un attentat terroriste perpétré contre une mosquée à Sainte-Foy ? Faut-il rappeler que depuis, une tête de porc a été déposée devant la même mosquée et que la voiture du président du Centre culturel islamique a été incendiée ? Je crois qu'il y en a qui se voilent la face bien plus que les femmes portant la burqua.

Dans ce contexte, est-il légitime d'utiliser une certaine mesure de violence pour empêcher la propagation du discours qui alimente des crimes comme celui du 29 janvier ? À vous de décider.



Des centaines de personnes ont répondu à l'appel pour la manifestation qui se tenait le 20 août dernier.

Photo : Nicolas Lefebvre Legault.

MOTS CROISÉS - automne 2017

Par Agathe Légaré

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontalement

- 1- En 1977, les résidents de cette rue que la Ville voulait raser et transformer en bretelle d'autoroute, se sont mobilisés. Ils ont fondé le Comité des citoyens à l'origine du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste. (nom de rue en deux mots)
- 2- Accepté. - Défaut, point de rupture.
- 3- Fleuve africain. - Macérées dans l'eau bouillante comme des feuilles de thé.
- 4- Assécher un terrain. - Deux cents en chiffres romains.
- 5- La loi du silence.
- 6- Couvrent d'iode. - Plante potagère.
- 7- Garnissent d'une crête. - Émotion, agitation.
- 8- Hélium. - Préparation de viande, de poisson, de légumes, moulée et servie froide.
- 9- Dispositifs destinés à prévenir un incendie. - Strontium.
- 10- Bruit. - Ville du Calvados.
- 11- Un sans-abri.
- 12- Prochain anniversaire du Comité populaire (un chiffre en trois mots).

Verticalement

- 1- Que ce soit sous forme de pain fourré, de sous-marin ou de pita, une collation bien appréciée dans les manifestations et les réunions tardives (au pluriel).
- 2- Intervenir, entrer en action. - Monnaie scandinave. - Organisation des Nations Unies.
- 3- Une République vert celtique. - Année.
- 4- Venu au monde. - Présentoir de denrées en vente sur un marché. - Iridium.
- 5- Colorer un tissu ou des cheveux. - Prit acte d'une décision.
- 6- Négation. - Enthousiasme, vivacité.
- 7- Opposition violente de deux ou de plusieurs adversaires.
- 8- Barrot du navire. - Ministère des Transports. - Prénom féminin.
- 9- Moquerie collective. - Lentilles. - Note de musique.
- 10- Anticosti par exemple. - Jeu de cartes. - Rongeur.
- 11- Dans la Ville de Québec et ailleurs, les prochaines ont lieu le 5 novembre 2017. - Dévêtu.
- 12- Coopérative d'habitation de l'Ilot Berthelot, construite à la suite d'une longue lutte du Comité populaire (un article et un nom). - Au centre de l'Etna...

Solution, p. 15

Projet de loi 70

Une loi dénoncée entrera en vigueur en avril 2018

Par Véronique Salmon, de l'Association pour la défense des droits sociaux Québec métro (ADDS-QM)

Le 12 juillet dernier, au moment où la majorité des groupes de défense collective des droits des personnes assistées sociales sont fermés temporairement pour la période des vacances, M. François Blais, ministre de la Solidarité sociale, a annoncé la sortie de son projet de réglementation de la loi d'aide sociale. À partir de cette date, les groupes et les personnes ont eu 60 jours pour réagir et émettre leurs commentaires. C'est le 10 septembre dernier que se terminait cette période de « consultation ».

Le projet de loi 70 visant à « permettre une meilleure adéquation entre la formation et l'emploi ainsi qu'à favoriser l'intégration en emploi » a été présenté le 10 novembre 2015 et a été adopté un an plus tard, jour pour jour. Entre ces deux moments, il y a eu plusieurs dizaines d'interventions publiques (conférences de presse, lettres ouvertes, manifestations, etc.) pour dénoncer le caractère contraignant et punitif du futur Programme objectif emploi. La présentation, le 12 juillet dernier, du projet de règlement qui mettra en œuvre le Programme objectif emploi a confirmé l'intention du gouvernement d'aller de l'avant avec cette réforme contreproductive et néfaste pour les primo-demandeurs (personnes qui font une première demande), malgré les nombreuses critiques soulevées.

Dans son projet de réglementation, le ministre présente dix mesures réglementaires. Je n'en présente que deux, car les conséquences de ces mesures ont un impact majeur sur le droit à l'aide sociale.

Mise en œuvre du Programme objectif emploi

Les personnes qui feront une première demande à vie d'aide sociale (les primo-demandeurs) seront assujetties au Programme objectif emploi et devront se soumettre à un régime particulier pendant une période de 12 à 24 mois avec danger de sanctions financières pour non-participation. Une rencontre obligatoire avec un agent ou une agente sera exigée. Le chèque d'aide sociale de 628 \$ par mois sera retenu si la personne ne se présente pas. Une allocation de participation sera accordée aux participants et participantes qui le méritent (sur quels critères ?), allant de 38 \$ à 60 \$ par semaine pour une personne seule. Des manquements à ses engagements pourraient mener à des sanctions financières appliquées à la prestation de base. Dans un document d'analyse du ministère, on peut lire : « La diminution de la prestation sera de 56 \$ pour le premier manquement, de 112 \$ pour le deuxième manquement et de 224 \$ pour tout manquement additionnel. [Autrement dit, le chèque pourrait être réduit à 404 \$.] L'allocation de participation ne sera versée qu'à la reprise des engagements prévus au plan d'intégration en emploi par le participant ou la participante. » L'entrée en vigueur de cette réglementation est le 1er avril 2018.



Photo Nicolas Lefebvre Legault

Une centaine de personnes ont pris la rue pour se faire entendre une fois de plus contre les odieux règlements coercitifs adoptés par le gouvernement.



Un jeté de bannière a eu lieu sur les portes Saint-Louis dans le cadre de la manifestation.

Plusieurs inquiétudes soulevées

À travers ce programme, le ministre introduit incontestablement le principe du workfare, en liant l'aide financière et l'aide à l'emploi. Sous le prétexte de beaux objectifs d'intégration en emploi, le ministre introduit la notion de pénalité qui, en fin de compte, aura comme effet le retour forcé des gens dans des emplois sous-payés qui ne leur conviennent pas ou les pousseront carrément à la rue. Il apparaît clairement que l'intention poursuivie par le gouvernement est de servir le patronat en main d'œuvre à bon marché, sans sécurité d'emploi et contrainte de rester, sous peine de voir ses prestations coupées.

Une autre inquiétude réside dans les ressources humaines. La diminution des effectifs d'année en année et la fermeture de plusieurs centres locaux d'emploi (CLE) nous questionnent sur la capacité du personnel à offrir les accompagnements individualisés qu'implique le Programme objectif emploi. Le nombre de fonctionnaires et la qualité de l'accompagnement actuels nous laissent croire que l'objectif ne sera pas atteint. Comment passer d'un système inhumain à un système d'accompagnement individualisé des personnes qui demandent du temps, du respect et de l'écoute ? Comment assurer que les personnes ne vivront pas un autre échec ?

La liste des motifs justifiant un refus d'emploi demeure, elle aussi, assez limitée. La plupart de ces motifs vont de soi – comment pourrait-on en effet obliger une personne à accepter un emploi qui ne respecte pas les normes du travail ou qui met sa vie en danger ? – Toutefois, l'autre partie de la liste laisse place à interprétation : éloignement du milieu de travail, obligations familiales, compétences requises pour occuper un emploi, etc. Le libellé est sans équivoque, c'est la personne assistée sociale qui encore une fois portera le fardeau de la preuve. Elle devra justifier, auprès de son agent ou son agente, le motif pour lequel elle ne peut accepter tel ou tel emploi.

Cela est d'autant plus inacceptable qu'en réalité, la personne aura fort probablement très peu de pouvoir sur son plan d'intégration en emploi. Car si, en théorie, le plan d'intégration en emploi est fait conjointement par l'agent et la personne, ce plan se fera dans le cadre d'un rapport très inégalitaire : les personnes risquent d'accepter le plan proposé et tout type d'emploi qui s'y trouve inscrit, pour être certaines d'avoir leur chèque.

Arrêt du Programme alternative jeunesse

Le 1^{er} avril 2018, le Programme alternative jeunesse sera arrêté, sauf pour les jeunes qui y sont déjà engagés jusqu'à la fin prévue de leur participation.

Dans un communiqué produit dans les derniers mois, la Coalition régionale contre le projet de loi 70 commentait : « Parallèlement, avec la prétention du ministre Blais de vouloir aider les jeunes, nous nous expliquons mal la fin du Programme alternative jeunesse, une démarche d'intégration en emploi destinée aux jeunes qui portait fruit. En effet, quand ce programme battait son plein en 2013-2014, le nombre de jeunes qui participaient à Alternative jeunesse sur une base volontaire, et parfois même sans allocation supplémentaire, oscillait entre 7 000 et 8 000, selon les chiffres du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. En se tournant vers un programme obligatoire, il nous apparaît évident que le ministre veut faire plaisir à sa clientèle électorale en imposant des sanctions aux personnes qui refusent de prendre part à Objectif emploi ».

L'impact majeur de cette nouvelle loi à l'aide sociale (le projet de loi 70) est le retrait du droit à une aide financière de dernier recours. Avec les contraintes et les pénalités du Programme objectif emploi, nous nous éloignons de plus en plus de la première loi québécoise d'aide sociale adoptée en 1969 qui reconnaissait le droit à l'assistance sociale pour toutes les personnes sans ressources, quelle que soit la cause du besoin. Elle faisait ainsi de l'aide sociale un droit et non pas une charité octroyée à des pauvres méritants. Avec l'arrivée du Programme objectif emploi, ce droit disparaît.

Manifestation à Québec le 10 septembre

À la clôture de la période de consultation, le 10 septembre dernier, une manifestation de près d'une centaine de personnes a eu lieu à Québec. Plusieurs intervenants et intervenantes sont venus redire leur colère et leur indignation face à une loi aussi aberrante. Un jeté de bannière a aussi eu lieu pendant cette manifestation.

Le conseil de quartier s'apprête à ouvrir un blogue

Par Michel Hallé (1)

Depuis longtemps, le CA du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste (CQSJB) avait voté le principe d'avoir un blogue, afin d'être plus accessible aux citoyens et citoyennes qu'avec sa simple présence sur Facebook et dans les méandres du site de la Ville de Québec. Ce sera bientôt chose faite, en collaboration avec *Le Bourdon du faubourg*.

Le CQSJB n'est pour l'instant présent que sur le site internet de la Ville de Québec et sur Facebook.



Auprès de la Ville de Québec, il faut savoir chercher, et on ne trouve qu'une partie des documents qui devraient être accessibles à tous et toutes, essentiellement des rapports, des mémoires, des convocations et des comptes rendus d'assemblées. Par ailleurs, rechercher dans les archives de Facebook n'est pas toujours aisé, les sujets s'empilant les uns sur les autres.

C'est à partir de ce double constat que l'idée d'avoir un blogue, plus accessible et avec des sujets mieux rangés que dans un simple ordre chronologique, a germé dans l'esprit du conseil d'administration. Pour des raisons entre autres budgétaires, il n'a pas été possible de programmer la mise en place de cet outil avant aujourd'hui.

L'arrivée dans le quartier en juin 2017 d'un nouvel outil citoyen (*Le Bourdon du faubourg*, à l'adresse bourdonmedia.org) et la collaboration qui s'est naturellement imposée entre les deux OBNL ont réorienté les réflexions du CQSJB vers un hébergement sur *Le Bourdon*. Ainsi, le futur



blogue du conseil de quartier sera accessible par la rubrique « Vie de quartier » de la barre d'outils du Bourdon. Le conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste devrait être ainsi le premier membre corporatif à être hébergé sur *Le Bourdon*.

La page Facebook, présentement animée par trois administrateurs du conseil, ne sera pas pour autant abandonnée : elle renverra sur les diverses publications du blogue, et servira aussi pour les revues de presse ou les petites informations du quotidien qui ne méritent pas d'archivage, comme l'avancée de travaux, les avis de déneigement ou les perturbations du RTC.

(1) Michel Hallé est vice-président du conseil de quartier Saint-Jean-Baptiste et représente cet OBNL au sein du CA de l'OBNL *Le Bourdon* média collaboratif, éditeur du *Bourdon du faubourg*.

L'Infobourg et le Vestiaire du Faubourg recrutent

(La rédaction) Le comité de rédaction de *L'Infobourg* est à la recherche de nouvelles personnes qui souhaitent écrire dans son journal. Pour chaque numéro produit, on compte environ deux rencontres : une pour la préparation et l'autre pour la relecture. L'horaire peut être adapté selon les disponibilités des personnes intéressées.

De plus, *L'Infobourg* est à la recherche d'une personne pour faire le montage avec le logiciel InDesign. Un montant forfaitaire est offert pour le travail demandé.

Si pour l'une ou l'autre de ces tâches vous êtes intéressé, contactez le Comité populaire par courriel (comite.populaire@videotron.ca) ou par téléphone (418 522-0454).



Le Vestiaire du Faubourg est aussi à la recherche de bénévoles. Vous avez envie de vous y impliquer ? Voilà votre chance ! Contactez aussi le Comité populaire pour avoir plus de détails.

L'Upop pour les prochains mois

(La rédaction) L'université populaire (Upop), projet de conférences, ateliers et discussions à raison d'une soirée par mois est de retour pour l'automne. Le 2 octobre dernier, c'est le thème de l'hôtellerie illégale qui a animé la soirée. Deux autres soirées sont prévues pour novembre et décembre.

La soirée du 6 novembre prochain sera animée par Divergenres et traitera des enjeux et des réalités des personnes trans (à 19 h à la Librairie Saint-Jean-Baptiste). Pour la soirée du 4 décembre, toujours à 19 h et toujours à la Librairie Saint-Jean-Baptiste, le thème demeure à confirmer.

On vous attend en grand nombre pour que ces soirées demeurent inoubliables



Formulaire de contribution pour l'université populaire (Upop)

L'Université populaire, projet de séries de conférences et d'ateliers sur des thèmes variés du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste, est à la recherche d'idées pour la session qui commencera à l'hiver 2018. Ces soirées ont lieu le premier lundi du mois. Vous avez des suggestions ? Vous avez envie de d'animer l'une de ces soirées ? Faites-nous parvenir ce formulaire rempli. On vous remercie déjà.

Nom : _____ Courriel : _____

Numéro de téléphone : _____

Thème proposé : _____

Description de la présentation :

Faites parvenir votre formulaire de propositions de contributions au Comité populaire Saint-Jean-Baptiste au 780, rue Sainte-Claire, Québec (Qc) G1R 5B9 ou par courriel au comite.populaire@videotron.ca Le Comité de l'upop regardera vos propositions attentivement et vous en fera un suivi. Merci !

Rendez-vous classiques : quatrième saison

Par Yves Gauthier

Rendez-vous classiques, un organisme formé de bénévoles, a pour vocation de permettre aux musiciens et musiciennes de la relève en musique de chambre de se produire en public.

La saison 2017-2018 de Rendez-vous classiques est déjà entamée et les concerts sont offerts à la salle de l'école de musique Arquemuse, au 850, avenue de Salaberry. Une petite salle d'une cinquantaine de sièges, intimiste, chaleureuse et décontractée.

La programmation (voir encadré) est diversifiée et des plus intéressantes.

De plus, un artiste-peintre différent expose une toile à chaque concert.

Les coûts d'entrée sont minimes. 15 \$ pour les adultes et 7,50 \$ pour les étudiants et moins de 16 ans.

Il faut réserver sa place pour chaque concert.

Réservez votre place auprès de Yves Gauthier par courriel (yves.gauthier780@videotron.ca) ou par téléphone (418 521-4070).



Bénévoles recherchés
Tél. : 418 522-2179

**Nous sommes
présentement à la
recherche de
bénévoles !**

Plus particulièrement, nous cherchons des chauffeurs pour le service d'accompagnement-transport pour les rendez-vous médicaux (il n'est pas nécessaire de posséder une voiture). Nous sommes aussi à la recherche d'accompagnateurs pour les rendez-vous médicaux.

Vous êtes intéressés à aider les personnes âgées ? Vous aimeriez donner un peu de votre temps à un organisme communautaire ? Ou vous aimeriez en savoir plus sur nos autres services (popote-roulante, visites d'amitié) ou encore sur nos activités ?

Téléphonez-nous !

Au plaisir de vous rencontrer !

L'équipe de l'Entraide du Faubourg
369, rue Saint-Jean

Bientôt 40 ans
L'Entraide du Faubourg
un organisme communautaire
de soutien à domicile
pour les 55 ans et plus

SAISON 2017-2018 CALENDRIER DES CONCERTS Dimanche 14h00

22 octobre	Aurore et crépuscule Marie-Claire Cardinal, violon Sarah-Ève Vigneault, alto Louis-Solem Pérot, violoncelle Catherine Mailloux, violon Philippe Moreau, guitare
12 novembre	Baroque, baroque Rachel Baillargeon, violoncelle baroque Jean-Michel Marois, violon baroque Catherine Blouin, clavecin
10 décembre	Quatuor 440 Ludovik Hinse, saxophone Geneviève Martin, saxophone Rémi Langlois, saxophone Cynthia Guérin, saxophone
14 janvier	Incontournable William Foy, violon Nancy Pelletier, piano
11 février	Viva voce Fanny Grenier, soprano Simon-Charles Tremblay-Béchar, piano
11 mars	Ébène et bois de rose Roxanne Michaud, violon Alexandre Lavoie, marimba
21-22 avril	Originalité Jean-Michel Dubé, piano David Echenberg, guitare
13 mai	Solo Bruce Gaulin, piano

SOLUTION MOTS CROISÉS											
1	S	A	N	D	W	I	C	H	E	S	Q
2	A	G	I	R		O	R	E		O	U
3	I	R	L	A	N	D	E		A	N	A
4	N	E		I		E	T	A	L		R
5	T	E	I	N	D	R	E		A	C	A
6	G		N	E		E	N	T	R	A	N
7	A	F	F	R	O	N	T	E	M	E	T
8	B	A	U		M	T		R	E	N	
9	R	I	S	E	E		E	R	S		E
10	I	L	E			A	M	I		R	T
11	E	L	E	C	T	I	O	N	S		U
12	L	E	S	C	A	L	I	E	R		N



La Caisse Desjardins de Québec est fière d'avoir été au cœur d'un été exceptionnel!

Merci aux organisateurs, créateurs, animateurs et bénévoles qui font le succès de notre scène culturelle.



418 687-2810

www.caissedequebec.com | Trouvez-nous sur 



Desjardins
Caisse de Québec